

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 24 août 2012

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°14

INSTRUCTION N° 58653/GEND/DPMGN/SDC/BFORM
portant abrogation d'un texte.

Du 22 juin 2012

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction des compétences ; bureau de la formation.*

INSTRUCTION N° 58653/GEND/DPMGN/SDC/BFORM portant abrogation d'un texte.

Du 22 juin 2012

NOR D E F G 1 2 5 1 1 9 7 J

Texte abrogé :

Instruction n° 46000/DEF/GEND/SRH/SDC/BFORM du 12 février 2009 (BOC N° 14 du 6 mai 2009, texte 9 ; BOEM 651.4.6).

Référence de publication : BOC N°36 du 24 août 2012, texte 14.

Le texte ci-après est abrogé :

- instruction n° 46000/DEF/GEND/SRH/SDC/BFORM du 12 février 2009 relative à la formation des sous-officiers de gendarmerie servant au titre de la spécialité « systèmes d'information et de communication ».

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le général,
sous-directeur des compétences,*

Philippe MAZY.